

La culture ça se cultive à la campagne

L'Association des maires ruraux de France, réunie en Assemblée générale, se félicite de l'arrivée sur le devant de la scène de sujets que les élus ruraux portent depuis de nombreuses années. Entre la nécessité de lutter contre les inégalités financières et territoriales, et le besoin impérieux de mieux soutenir et accompagner les acteurs locaux, le Printemps de la ruralité, démarche initiée par la ministre Rachida Dati, ouvre une fenêtre de discussion nouvelle.

Même si les élus craignent qu'il y ait peu à attendre en termes de crédits, cet exercice doit servir à construire les fondements d'une approche renouvelée de l'action culturelle en milieu rural.

Les attentes sont nombreuses. Les propositions discutées en Assemblée Générale seront remises au ministère. Elles sont à l'avenant de la diversité des enjeux, dont le premier est de changer de regard sur les espaces ruraux. Il s'agit d'en révéler à tous leur capacité à être des espaces d'invention et de création artistique.

Les Maires ruraux affirment la nécessité de repenser l'action du Ministère en prenant en compte les conditions spécifiques de l'intervention culturelle dans les territoires ruraux, pour lesquels l'ambition de l'État doit clairement être réévaluée.

Pour cela, les élus réunis en Assemblée générale proposent 7 axes de revendication :

- 1- Promouvoir (et mesurer) le caractère multiple des ruralités culturelles en valorisant la richesse des dynamiques actuelles. Cela doit conduire à réorienter la définition de la culture portée par les Drac qui, renforcées dans leurs missions et leurs moyens, doivent avoir des objectifs de résultats à l'endroit des communes rurales. Elles doivent associer les élus ruraux à la gouvernance des dispositifs.
- 2- Reconnaître le rôle des collectivités en leur donnant le pouvoir d'agir avec des financements pluriannuels dédiés, manière de responsabiliser l'ensemble des élus à l'enjeu du développement de la culture, en appui sur une vision stratégique de l'État.
- 3- Réaffirmer l'échelon communal comme échelon d'action de proximité, aidé par la nécessaire simplification du soutien aux démarches locales. Les maires ruraux affirment la nécessité de faire de la jeunesse et de la force des mouvements associatifs villageois le premier levier de l'action du ministère.
- 4- Mettre en œuvre un plan ambitieux de déploiement d'une ingénierie culturelle adaptée aux spécificités de la ruralité, en donnant aux collectivités ou aux structures de coordination le soutien humain nécessaire au montage d'un projet artistique. Cet objectif doit aussi aller vers la suppression des appels à projets.
- 5- Prioriser la mobilité des œuvres et des artistes (plutôt que celle des publics), notamment pour déployer une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, en lien avec les domaines de l'éducation et de l'action sociale.
- 6- Développer une culture de la coopération entre territoires, basée sur un principe de subsidiarité qui laisse la main à la commune, amorce d'une démarche collective de coopération intercommunale et de réciprocité avec l'urbain.
- 7- Faire du patrimoine un levier pour ancrer les dynamiques culturelles dans la vie quotidienne, et construire des passerelles avec d'autres domaines de l'action publique où la Culture doit être présente (urbanisme, environnement, tourisme, métiers d'art, citoyenneté, éducation, etc.).

